

Séance du 7 février 2019 à 19 heures

Le sept février deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Douelle sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BABOULENE Morgan (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALLAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 5

AR PREFECTURE

046-200023737-20190207-17_07_02_2019-DE
Reçu le 19/02/2019

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Services : Direction Action Educative Locale – Direction de l'habitat et de la cohésion sociale

**Objet : Lancement de la démarche de Convention territoriale globale
en partenariat avec la CAF du Lot**

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 février 2019

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Services : Direction Action Educative Locale – Direction de l’habitat et de la cohésion sociale

Objet : Lancement de la démarche de Convention territoriale globale en partenariat avec la CAF du Lot

Mesdames, Messieurs,

La Caisse d’Allocations Familiales (CAF) a des champs d’intervention diversifiés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits... La mise en cohérence des actions menées correspondant à ces différents domaines d’activité répond à un enjeu important et doit s’inscrire dans une approche territoriale globale, en partenariat avec les collectivités.

C’est pourquoi la CAF du Lot nous propose un nouveau conventionnement dénommé « Convention territoriale globale » (Ctg), visant à renforcer l’efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire du Grand Cahors. Ce mode de partenariat permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la CAF et la collectivité.

Pour ce faire, un état des lieux doit préalablement être mené afin de permettre d’identifier les besoins du territoire et les actions prioritaires à mener, en s’appuyant sur l’analyse transversale des diagnostics réalisés par la collectivité (analyse des besoins sociaux, Contrat de Ville, diagnostic Petite Enfance...) et sur une démarche participative associant l’ensemble des acteurs du territoire. Il s’agit d’aboutir à un plan d’actions adapté, répondant aux besoins identifiés, qui mobilise, de manière complémentaire, les ressources du territoire.

Il est donc proposé que le Grand Cahors s’engage en 2019 dans ce partenariat avec la CAF du Lot. Cette démarche doit également mener au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse conclu le 4 décembre 2015, de manière transitoire pour l’année 2019.

Pour mener à bien cette réflexion, il est proposé la création d’un comité de pilotage ad hoc composé de la CAF, de partenaires extérieurs, des élus du CIAS du Grand Cahors et des élus communautaires et/ou municipaux intéressés. Cette instance aura pour objet le suivi de la démarche afin de proposer au Conseil communautaire un plan d’action et la signature de la Convention territoriale globale avant la fin de l’année 2019.

J’ai donc l’honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De voter le principe d'engager un travail partenarial avec la CAF en vue de conclure une Convention territoriale globale (Ctg),
- b- De créer un comité de pilotage qui sera chargé du pilotage de cette démarche,
- c- De désigner les conseillers communautaires volontaires suivants pour siéger à ce comité de pilotage :
 - M. DIZENGREMEL Ludovic
 - Mme VALETTE Roselyne
 - M. DELPECH Bernard
- d- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes relatifs à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE